

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Flamanville-avalanche-infractions-environnement>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Juridique > Nos actions juridiques > **Avalanche d'infractions à la réglementation nucléaire et environnementale**

25 août 2020

Avalanche d'infractions à la réglementation nucléaire et environnementale

Placée sous surveillance renforcée, la centrale normande est le théâtre d'un dangereux laisser-aller en matière de protection de l'environnement. Le Réseau "Sortir du nucléaire" et 4 autres associations ont déposé plainte contre EDF, ces faits étant susceptibles d'entraîner des pollutions graves et de mettre en danger les personnes intervenant sur le site.



Un rapport alarmant sur les négligences environnementales à la centrale de Flamanville

Les 4 et 5 juin 2019, l'Autorité de sûreté nucléaire a réalisé à la centrale nucléaire de Flamanville une inspection renforcée portant sur la protection de l'environnement. Long de 29 pages, le rapport publié suite à cette visite témoigne de très inquiétantes négligences dans la gestion de substances dangereuses, que ce soit sur les deux réacteurs en fonctionnement ou sur l'EPR en construction.

Pour ne citer que les problèmes les plus graves, EDF prévoit de dépoter ensemble des substances chimiques (acide sulfurique, soude, eau de Javel, chlorure ferrique...) dont le mélange accidentel est reconnu comme dangereux, avec le risque de formation d'un nuage toxique de dichlore.

Le rapport relève également que des boues contenant du Cobalt 60, élément radioactif présentant une toxicité forte, ont été évacuées sans justification vers une filière conventionnelle au lieu d'être traitées comme déchets radioactifs. Il évoque également des dépotages d'acide chlorhydrique à des endroits inappropriés, sans qu'il soit possible de confiner un débordement ; des alarmes qui ne se déclencheraient pas en cas de débordement de certaines matières, ou encore des fuites non traitées sur des tuyauteries transportant des substances dangereuses, celles-ci présentant un état de corrosion avancé...

Des infractions révélatrices du mépris d'EDF pour

l'environnement et la protection des personnes

Derrière le slogan « L'environnement, une préoccupation au quotidien », ces faits révèlent une banalisation des situations dangereuses. EDF refuse manifestement d'engager les moyens nécessaires pour sensibiliser aux risques les personnes censées intervenir, assurer une surveillance des interventions de ses prestataires et entretenir correctement les installations. Pourtant, cette négligence grave est susceptible d'entraîner des pollutions et de mettre en danger celles et ceux qui interviennent sur le site.

Et cette situation ne concerne pas que les enjeux environnementaux : le 4 juillet 2019, le directeur général de l'ASN a convoqué le directeur de la centrale, pointant des déficiences dans la maîtrise des gestes techniques et des défauts de maintenance et de surveillance des prestataires. Le 11 septembre 2019, le site a été placé sous surveillance renforcée.

Le 20 août 2020, le Réseau "Sortir du nucléaire", FNE, FNE Normandie, Stop EPR ni à Penly ni ailleurs et le CRILAN ont déposé plainte pour 36 infractions à la réglementation nucléaire et environnementale. L'affaire a été classée sans suite.

Téléchargez la plainte



Environnement Flamanville - Plainte 20/08/20